



FLASH HOUTAUD



Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Janvier 2022



En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DROCZINSKI Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : GUYOT Damien

Carrière – Présentation du projet d'extension

Messieurs GRANDGIRARD Directeur Général et GUYOT présentent aux membres du Conseil Municipal la situation actuelle d'exploitation et le projet d'extension de la carrière.

Situation actuelle issue du contrat de fortage 04 août 2014 :

- Surface 16Ha32a10ca sur les parcelles 95, 96, 171, 102, 109
- Altitude d'extraction entre 824 et 884 m
- Volume à extraire 8 107 000 tonnes (T) à raison de 350 000 T/an en moyenne
- Extraction de 2014 à 2021 : environ 2 769 000 T
- Gel de gisement sous les installations estimé à 1 750 000 T (5 ans).
- Gel de gisement sous les rampes d'accès aux fronts de taille estimé à 1 296 000 T (4 ans)
- ↳ Total extraction + gel de gisement au 01 janvier 2022 : environ 5 815 000 T

⇒ Reste à exploiter au 01 janvier 2022 :
8 107 Kt – 5 815 Kt = 2 292 000 tonnes soit l'équivalent de 6,5 ans d'activité.

Afin d'assurer 25 ans d'exploitation, la Sté Carrière du Haut Doubs souhaiterait exploiter :

- le restant de la parcelle communale n°171 : 4,3 Ha
- les parcelles 104, 105, 106 et 109 (partielle) propriétés de la carrière : environ 3,0 Ha

Le délai d'instruction du dossier avec étude d'impact et projet de réaménagement est de 5 à 6 ans.

Un temps de questions/réponses a suivi la présentation.

Ce projet d'extension sera soumis pour avis de principe lors d'une prochaine séance, après avoir consulté et débattu en commission "environnement, espaces naturels".

Passage d'une ligne électrique en forêt communale – Convention avec la SARL Carrières du Haut-Doubs

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une ligne électrique de 20 KW, nécessaire à l'exploitation de la carrière gérée par la Sarl Carrières du Haut-Doubs, passe en forêt communale, sur la parcelle n° 171 Section A - Lieudit « Sur la Côte » parcelles forestières L, M et F, sur une longueur de 470 mètres.

Lors de la séance du 05 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le maintien de la ligne électrique en forêt communale nécessaire à l'exploitation de la



carrière par la Sarl Carrières du Haut-Doubs et a autorisé le Maire à signer la convention qui en découle.

Selon l'article 2 de la convention : « La concession n'est accordée qu'à titre de simple tolérance, précaire et révocable, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} juillet 2012 et ce, jusqu'au 30 juin 2021 ».

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- approuve le maintien de la ligne électrique en forêt communale nécessaire à l'exploitation de la carrière par la Sarl Carrières du Haut-Doubs.
- autorise le Maire à signer la convention qui en découle, en tenant compte des éléments suivants :
 - redevance annuelle fixée à 237.00€
 - redevance indexée chaque année de 1.50%

Passage d'une canalisation en forêt communale – Convention avec le Syndicat des Eaux de Dommartin

Le Maire expose au Conseil Municipal que, sur le territoire de Houtaud, passe une conduite d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dommartin.

Lors de la séance du 21 janvier 2013, le Conseil Municipal a autorisé le passage d'une conduite d'eau du Syndicat des Eaux de Dommartin et a autorisé le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux de Dommartin, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, il convient de renouveler la convention. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise :

- le passage d'une conduite d'eau du Syndicat des Eaux de Dommartin selon les modalités suivantes :
 - Passage sur parcelles E, F, G, H, L et M (parcelles forestières) et sur parcelles cadastrées n°87, 167 et 169 section A, lieudit « Sur la Côte ».
 - Redevance annuelle : 260.00€
 - Redevance indexée chaque année de 1.50%
- autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux de Dommartin, en vigueur jusqu'au 31.12.2030.

Enfouissement des réseaux d'électricité – Eclairage public – génie civil de télécommunication, rue du Général de Gaulle

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de réaliser le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité et d'éclairage public rue du Général de Gaulle et approuvé l'avant-projet sommaire du SYDED pour un coût total de 331 250.00€ T.T.C.

Le SYDED a fait parvenir, le 17 janvier 2022, le dossier actualisé, concernant ce futur chantier.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pôle Enfance Jeunesse

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération ; il s'agit d'un point d'informations de l'état d'avancement du projet.

- La Communauté de Communes du Grand Pontarlier a été saisie aux fins de validation des variantes et options pour ce qui concerne la micro crèche.
 - Le maître d'œuvre est en cours d'élaboration du dossier de consultation des entreprises.
 - Le dépôt des dossiers de demandes de subventions :
 - ✓ Etat DETR : dossier déposé.
 - ✓ REGION : dossier déposé sur une plateforme en fin d'année 2021. Des éléments techniques sont demandés au maître d'œuvre pour remplir un dossier sous format papier.
- Par ailleurs, les services de la Région sont saisis en vue d'un éventuel cumul aide BEPOS (Effilogis)/ dispositif ENVI (village innovant).
- ✓ Département : dossier déposé.
 - ✓ CAF : dossier déposé.
 - ✓ SYDED : dossier en cours.

- Deux visites de périscolaire à VUILLECIN et LES GRANGES NARBOZ ont été effectuées par les membres de la commission "bâtiment".

- La 1^{ère} partie de l'étude de sol a été réalisée par B3G2
- Une réunion avec l'équipe éducative (enseignantes, ATSEM et animateurs périscolaire) et le comité consultatif s'est tenue en Mairie pour une présentation des plans (intérieurs et extérieurs), des aménagements de sécurité et du coût du projet.

Activités de la CCGP – 2^{ème} semestre 2021



Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal pour le 2^{ème} semestre 2021.

Décision modificative budgétaire 2021 – budget Eau

Afin de pouvoir mandater les frais bancaires liés au remboursement du nouvel emprunt relatif aux travaux AEP rue du Général de Gaulle, a été établi en fin d'année 2021 un certificat de 207€ portant sur l'utilisation des crédits inscrits dans les dépenses imprévues.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette décision modificative budgétaire.

Admissions en non-valeurs - budget Général

Lors de la séance du 09 septembre 2021, le conseil Municipal a décidé l'admission en non-valeur de 3 titres de recettes pour un montant global de 555,10€

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur d'un titre de 120€ et donne pouvoir au Maire pour procéder à l'établissement du mandat correspondant sur le budget Général 2022.

Salle des fêtes – Règlement et tarifs 2022

Après une présentation du bilan de l'utilisation de la salle des fêtes (en période de restrictions sanitaires) entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021, et la perspective de l'augmentation des fluides (électricité, gaz notamment), le Conseil à la majorité (9 voix pour et 6 voix contre) valide :

- la modification des tarifs à partir du 01/02/2022
- les modifications apportées au règlement.

L'organisation de la gestion de la salle, des états des lieux et le règlement devront être revus au cours de l'année 2022 pour être soumis au Conseil de fin d'année.

Parcelle communale AD 158 – demande d'acquisition

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande portant sur l'acquisition d'une parcelle communale section AD, numéro 158.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide, pour ne pas créer de précédent et par souci d'équité, de suivre l'avis de la commission "urbanisme" et de ne pas vendre de terrain d'aisance sur la durée du mandat,
- émet un avis défavorable à la vente de la parcelle communale section AD numéro 158.

Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Le Maire présente le courrier du SYDED adressée aux communes dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour information le montant perçu en 2021 s'élève à 7 584,42€

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Solidarités Communautaires

Dispositif animation : contrat éducatif local signé avec la CCGP concernant les actions mises en place pour les enfants pendant les vacances scolaires.

Bilan 2021 : 139 stages - atout sport ou autres ateliers (manuel, création...) - où 616 stagiaires ont été accueillis (moyenne d'âge 8ans ½).

Pour Houtaud : 9 enfants concernés pour 22 stages.

En lieu et place de la plaquette distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, les propositions de stages sont consultables en ligne sur le site internet de la CCGP ou de la Ville.



**Décisions du Maire**

Réduc Cinéma : pour les enfants de moins de 25 ans.
Contre marque de 3€ pour une place de cinéma par semaine de vacances scolaires.

↳ Coût total annuel de ces animations : 43 162 €
Coût restant à charge de la CCGP : 32 388 €.

Commission Scolaire s'est réunie pour construction du courrier (acte de candidature + autorisations parentales) pour la mise en place du Conseil des Jeunes. Envoi du courrier aux élèves qui étaient identifiés potentiellement candidats avec un retour pour le 24/01 et une 1^{ière} réunion envisagée le 05/02/2022.

Commission Urbanisme

- PC 20-2021 : les modifications (demandées par la Commune) sont en train d'être intégrées au projet par le service instructeur de la CCGP.

- PC 23-2021 : le service instructeur se renseigne auprès des services de l'Etat car ce projet soulève des interrogations sur l'appréciation combles/R+2.

Commission Economie

• Point d'étape sur la zone des Gravilliers et réflexion sur les tarifs qui seront pratiqués pour la prochaine tranche.

• Aide à l'immobilier des entreprises et associations rattachées à l'Economie Sociale et Solidaire qui ne pourra pas dépasser 10 000€ et qui permettra de déclencher une aide régionale complémentaire.

La Marmite Solidaire est concernée par ce soutien.

• Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge par le biais d'une réduction de loyer des locaux loués à la Belle Vie. Cette aide accordée s'élève à 3 723€ (sur un loyer annuel de 21 573€).

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AB n°87 sise « 38 Grande Rue » d'une contenance de 307m².

- AB n°76 sise « Au Village » d'une contenance de 12m².

- AB n°83 sise « Au Village » d'une contenance de 300m²

- AD n°156 sise « 5 rue des Courlis » d'une contenance de 676m².

✓ Dans le cadre de l'abattage et débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société NAVASQUEZ Sébastien pour un montant de 5 495€ HT.

✓ Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de grumes de résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour un montant de 2 100€ HT.

✓ Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de grumes de résineux dans la forêt communale de Houtaud dans les parcelles K, H, et emprise parcelle F diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour un montant de 2 530€ HT.

✓ Dans le cadre du sinistre concernant la « Détérioration d'un mât d'éclairage public » – 17 Grande Rue - l'indemnisation pour partie proposée par l'assurance GAN d'un montant de 1 984.51 € est acceptée.

✓ Dans le cadre du marché avec GAN Assurances un contrat d'assurance « EDILYS » a été conclu. Suite au transfert de la compétence "eau potable", il y a lieu de faire un avenant à effet au 01/01/2022.

Questions Diverses

✓ Coffres relais : demande de la Poste pour mettre en place des coffres relais au niveau de chez PAQUETTE.

✓ Coupure d'électricité mi-janvier : un élu nous signale qu'une VMC a été endommagée au bâtiment la CARMILLE.



✓ Aurait eu lieu une visite au domicile d'un hostasien par des personnes dites « écologistes » venues lui demander de déplacer des tas de ferrailles qui jonchaient le sol.

✓ Livre Vagabond : Meuble à mettre en place et lieu à déterminer pour le livre vagabond. Diffuser sur Panneau Pocket l'ouverture de la bibliothèque du samedi.

✓ Salle des Jeunes : Remettre à jour le règlement et le dispositif de location de la salle des jeunes.

✓ Distribution des chocolats aux aînés : Il reste 3 boîtes de chocolats à distribuer aux hostasien(ne)s de plus de 75 ans sur les 36 visites réalisées.

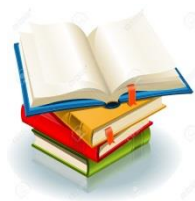
Merci aux membres du Conseil et du CCAS volontaires pour avoir donné de leur temps aux visites à nos aînés.

✓ Prochain conseil municipal : Lundi 28.02.2022 à 20h30

INFO COMMUNALE

Bibliothèque Municipale

Après ce mois de Janvier où les permanences scolaires ont été temporairement suspendues (*pour limiter le brassage des élèves*), nous vous informons que les bénévoles assurent de nouveau une activité classique, à savoir :



Lundi 16h10 à 17h00
Permanence dédiée aux scolaires

Samedi 13h30 à 14h30
Permanence "Tout Public"



Inscription rentrée scolaire 2022-2023

Pour toute inscription scolaire et périscolaire d'un enfant né en 2019 ou d'un nouvel arrivant, vous devrez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre livret de famille,
- le carnet de vaccination de l'enfant,
- le dossier d'inscription, disponible sur le site internet www.houtaud.fr onglet "à votre service" rubrique "pour vous enfants", dûment complété.

En Mairie, les inscriptions scolaires et périscolaires se tiendront :

Samedi 12 Mars 2022 de 10H à 11H30

Samedi 09 Avril 2022 de 10H à 11H30

Recensement, JDC et service national

Les jeunes garçons et filles né(e)s en 2006 (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire) sont invités à se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Tout jeune qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa Mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

INFO INTERCOMMUNALE

Réduc'ciné – vacances d'hiver -

Dès le 14 au 28 février 2022, à raison d'une contremarque par semaine et par personne, les jeunes de moins de 25 ans (résidant dans les communes de la CCGP) bénéficient d'une **place cinéma à 3€** sur présentation de ladite contremarque.

Sur présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité, les contremarques sont disponibles au secrétariat de Mairie et au service politique de la ville de Pontarlier.

Consignes - ramassage des ordures ménagères -



A la suite de votre tri via l'un des cinq points d'apport volontaires et/ou de la déchetterie, vous devez mettre vos déchets ménagers en sac fermé



dans votre **bac** et le présenter sur la voie publique lorsque celui-ci est **plein avec le couvercle fermé**.



Capot ouvert, poubelle débordante ou sacs déposés à côté de votre conteneur ne seront pas ramassés.

Le ramassage s'effectue le mercredi matin dès 4h30. Les conteneurs doivent être présentés la veille au soir, puis rangés sur votre espace privé sans tarder.

Ce rappel est valable pour tous ; maison individuelle, logements collectifs, commerces ou autres activités...

Chacun doit veiller à entretenir l'image d'un village agréable à traverser où il doit faire bon y vivre.

Tous au compost

Pour réduire de 30% le poids de votre bac d'ordures ménagères... équipez-vous d'un composteur ! Préval propose des composteurs en bois à 40 €, accompagné d'un bio-seau et d'un guide sur le compostage.

Pré-commande indispensable sur www.preval.fr ou via le bon de commande disponible sur demande.

La distribution se fera dans les locaux de Préval (à Pontarlier) aux dates suivantes :

Les Mercredis 02 Mars, 06 Avril, 04 Mai, 01 Juin et 06 juillet.



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

• L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de HOUTAUD



L'APEEH organise un



Vendredi 04 Mars 2022

à la salle des Fêtes

Début des jeux 20h30

Ouverture des portes 19h00

Dotation en bons d'achat de 20€ à 300€

Buvette et Petite restauration

Pass vaccinal vérifié à l'entrée et Masque obligatoire pour tout déplacement dans la salle



GESTE DU MOIS

Les fêtes sont passées et, en ce début d'année, tout le monde prend de « bonnes résolutions ». Dans cet esprit, je vous propose donc de commencer cette année par deux petits gestes, faciles à mettre en œuvre :

- Lorsque vous souhaitez décongeler un aliment, anticipez et sortez le la veille, laissez-le décongeler au réfrigérateur... Ainsi, il apportera du « froid » au frigo et permettra de diminuer légèrement sa consommation électrique.

- Lorsqu'à l'inverse vous souhaitez congeler des aliments ou les conserver au réfrigérateur, pensez à profiter du froid naturel de l'hiver en laissant d'abord votre aliment refroidir sur un rebord de fenêtre, ou un sas bien frais. Vos appareils consommeront ainsi un peu moins d'électricité.

Ces petits gestes vous paraissent dérisoires ?

Si nous les appliquons tous - nous sommes 67 000 000 de français - ce sera largement profitable, avançons dans la confiance.

Pour des Infos et Alertes de votre Mairie en temps réel ...

Pensez à installer sur votre téléphone, votre tablette

Panneau Pocket

Mettre HOUTAUD en favori



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr